

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2016003

Signataire : Anais SOUVAY

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Claudine PEJOUX

OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et SOLIHA, relative au financement par la Ville d'Aubervilliers de l'accompagnement social de la résidence sociale située 80 rue Réchossière sur son contingent de réservation

EXPOSE :

De nombreux projets urbains sont, soit à l'étude, soit en cours de réalisation à Aubervilliers : Projets de Rénovation Urbaine, requalification du centre-ville dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, Protocole de coopération dans la lutte contre l'habitat indigne. Tous concourent à renforcer la qualité du territoire par la présence d'équipements ou par le développement d'une offre diversifiée de logements.

Afin de répondre à ces besoins, une résidence sociale de logements transitoires de 35 logements implantée au 80 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers a été livrée le 1er Août 2015. Celle-ci accueille temporairement des ménages sortant d'habitat indigne, concernés par des projets de renouvellement urbain et des ménages relevant de l'urgence sociale.

Le 12 février 2015, le Conseil Municipal approuvait le projet social de la résidence sociale qui donne un droit de réservation de 15 logements à la Ville d'Aubervilliers en échange d'une participation financière, dans la limite du montant annuel conventionné de 37 694€, au dispositif d'accompagnement social de la résidence, réalisé par SOLIHA Est Parisien.

Depuis la livraison, plusieurs réunions avec les différents partenaires (Etat, Bailleurs, Collecteurs, ARS) ont permis d'attribuer les logements. Les candidatures, pour les logements relevant du contingent de la Ville, ont été validées par la Commission Municipale d'Orientation du Logement Temporaire (COLT) et font l'objet d'un suivi étroit lors de réunions mensuelles avec le gestionnaire.

Ce dispositif complète et renforce l'offre de logements transitoires pour la population et renforce l'efficacité de la lutte contre l'habitat indigne et le déroulement des opérations de rénovation urbaine.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention entre la Commune et SOLIHA Est Parisien, relative au financement par la ville d'Aubervilliers de l'accompagnement social de la résidence sociale située 80 rue Réchossière sur son contingent de réservation au titre de l'exercice 2016, pour un montant de 37 694 euros.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAS Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAS Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction développement de l'Action Sociale /CCAS

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2016003

Signataire : Anais SOUVAY

OBJET :Approbation de la convention entre la Commune et SOLIHA, relative au financement par la Ville d'Aubervilliers de l'accompagnement social de la résidence sociale située 80 rue Réchossière sur son contingent de réservation

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°42 du Conseil Municipal du 12 février 2015 approuvant le projet social déterminant le fonctionnement et les objectifs de la résidence sociale située 80 rue Réchossière, 93300 Aubervilliers.

Vu le projet de convention à conclure entre la Commune et SOLIHA relatif au financement par la Ville d'Aubervilliers de l'accompagnement social de la résidence sociale située au 80 rue Réchossière sur son contingent de réservation pour un montant de 37 694 euros.

Considérant que ce nouveau dispositif vient désormais compléter et renforcer l'offre de logements transitoires et du besoin d'accompagnement social des ménages hébergés.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention relative au financement par la Ville d'Aubervilliers de l'accompagnement social de la résidence sociale située au 80 rue Réchossière sur son contingent de réservation, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE la Maire à la signer, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que le montant de la présente convention s'élève à 37 694 euros.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget 2016 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action	code dispositif
505	65	6574	523	PACTARIM	

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

